

Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines

Un partenariat pour recueillir et partager des renseignements sur le niveau et la qualité de base des ressources en eaux souterraines de l'Ontario

Le Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines (RPCES) est un partenariat regroupant 36 offices de protection de la nature et 10 municipalités (dans des régions non couvertes par un office de protection de la nature). Il a pour but de recueillir et de gérer des renseignements sur le niveau et la qualité de base des eaux souterraines provenant d'aquifères clés de tout l'Ontario.

Au cours des trois dernières années et demie, le RPCES a été grandement amélioré. Le nombre de puits de surveillance répartis dans la province est passé de 300 à 454. Le système d'information contient maintenant des données sur le niveau et sur la chimie de l'eau.

Pourquoi surveiller les niveaux et la qualité de base des eaux souterraines?

La surveillance des niveaux et de la qualité de base aide à établir les conditions de base et à évaluer l'influence de l'utilisation du sol et de l'eau sur les eaux souterraines. En plus d'aider à repérer les tendances et les nouvelles questions qui se posent, de même qu'à évaluer l'efficacité des programmes et politiques conçus pour gérer et protéger les ressources en eaux souterraines, la surveillance permet de prendre des décisions éclairées concernant la gestion des ressources.

Comment fonctionne le RPCES?

Le programme du RPCES est mis en œuvre dans le cadre d'ententes officielles de partenariats qui établissent les rôles et responsabilités de chaque partenaire et du ME.

En général, le ME est responsable de l'établissement du réseau de contrôle et du système d'information connexe (SIPCES), de la coordination du programme, de l'analyse des données et des rapports, de la tenue du système d'information, du transfert et de la formation technologiques.

Les offices de protection de la nature et les municipalités sont généralement responsables des opérations sur le terrain, notamment de l'entretien du matériel, de la collecte des données sur le niveau d'eau, des prélèvements et analyses chimiques des échantillons, de l'analyse des données et de la publication de rapports locaux.

Qu'est-ce qui distingue le programme du RPCES des autres programmes de surveillance des eaux souterraines?

Le programme du RPCES a pour but de fournir des renseignements de haute qualité et en temps réel sur le niveau des eaux souterraines de toute la province. Les niveaux d'eau sont enregistrés une fois par heure, et bon nombre des puits de surveillance sont équipés d'unités télémétriques électroniques qui transmettent des données sur le niveau d'eau toutes les deux semaines au système central d'information.

Les échantillons d'eau sont analysés conformément aux protocoles de l'Association canadienne des laboratoires d'analyses environnementales (ACLAE).

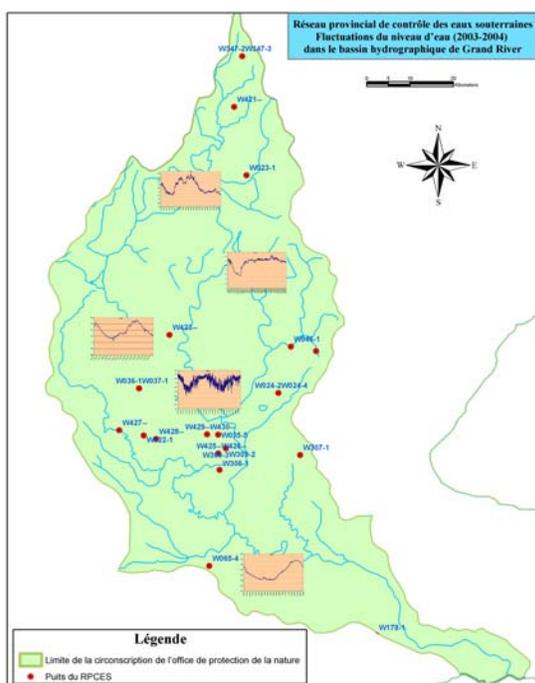
L'installation permanente de matériel spécial d'échantillonnage dans bon nombre des puits de surveillance permet d'éviter que des contaminants ne passent d'un puits à l'autre pendant la collecte des échantillons.

Grâce au système d'information central en ligne (SIPCES), les partenaires du réseau ont facilement accès aux renseignements sur le niveau et la qualité de l'eau.

La portée provinciale du réseau permet de recueillir de manière cohérente et uniforme des renseignements sur le niveau et la qualité de l'eau.

Protocole de suivi

Un protocole de suivi traite des cas où une analyse chimique d'un échantillon provenant d'un puits du réseau montre qu'une norme d'eau potable liée à la santé n'est pas respectée.



Ce protocole permet aux personnes ou organismes qui gèrent les ressources locales en eau et les questions de santé publique de discuter des résultats des analyses chimiques et des renseignements connexes afin de permettre au

médecin-hygiéniste de prendre des décisions éclairées et des mesures appropriées.

Ce protocole constitue un moyen de partager des renseignements et de participer activement aux décisions de gestion des ressources locales.



À quoi servent les renseignements?

Les renseignements générés par le RPCES fournissent des données de base vitales pour élaborer et instaurer des programmes et activités de gestion de l'eau, comme des plans de protection des sources, des plans de gestion des éléments nutritifs, l'évaluation des applications de prélèvements d'eau, l'intervention en cas de sécheresse et la résolution des plaintes pour interférence avec les eaux souterraines.

En quoi les renseignements générés par le RPCES sont-ils profitables pour la planification de la protection des sources?

Le RPCES fournit, à l'échelle régionale, des renseignements cruciaux sur la quantité et la

qualité des eaux souterraines que les municipalités, les offices de protection de la nature et les planificateurs locaux peuvent utiliser dans la planification de la protection des sources.

Les renseignements de base sont également essentiels pour la caractérisation des bassins hydrographiques, l'établissement et le parachèvement des budgets d'eau, et l'établissement de corrélations entre l'utilisation du sol, la chimie des eaux souterraines, l'utilisation et les niveaux d'eau.

Où trouver des renseignements sur le RPCES?

Pour obtenir des renseignements sur le RPCES :
<http://www.ene.gov.on.ca/envision/water/watershed/index.htm>

Pour obtenir des renseignements sur le système d'information (SPICES) :
<http://www.ene.gov.on.ca/environet/PGMIS>

ou communiquez avec :

Dajana Grgic
Coordonnateur du programme du RPCES
dajana.grgic@Ontario.ca

Also available in English.

